

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 022-200022739-20230929-DEL2023\_09\_39B-DE



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE GUNGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 28 septembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Gungamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :** BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; GEORGELIN Dominique ; GOASDOUE Gérard ; GUILLOU Claudine ; LE BLANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; NAUDIN Christian ; RASLE-ROCHE Morgan ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :** CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; LE BLOAS Mireille ; LE MEAUX Vincent ; LE SAULNIER Brigitte ; LEVEDER Adeline ; OLLIVRO Hervé ; TOMYNN Jérémy.

**Administrateurs absents :**

HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; PETIT-LECLERC Françoise.

**Administrateur absent ayant donné pouvoir :** Monsieur CROISSANT Guy ayant donné pouvoir à Monsieur RASLE-ROCHE Morgan.

En exercice	: 25
Présents	: 14
Absents	: 11
Représenté	: 01

Date d'envoi des convocations : **vendredi 15 septembre 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2023-09-39

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

BUDGET CIAS - DECISION MODIFICATIVE N° 1/2023

Coordonnateur : Le Maire  
 Le Maire déclare que des modifications budgétaires sont nécessaires, et afin de régulariser des dépenses et des recettes de fonctionnement, le conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Guingamp-Paimpol Agglomération devra approuver le tableau ci-joint :

CHAPITRE/ARTICLE	LIBELLE	DEPENSES	CHAPITRE/ARTICLE	LIBELLE	RECETTES
011 / Chap 61/Compte 617	Frais études (architecte)	+ 10 800 €	Chap 74 / Compte 74718	Subvention Etat ARS (financement études)	17 000 €
011 / Chap 61/Compte 617	Frais d'études (CALLIA)	+ 20 000 €	Chap 74/compte 7473	Subvention Département (Financement études)	10 000 €
011 / Chap 61/Compte 617	Frais d'études (Adac)	+ 2 800 €			
011 / Chap 62/ Compte 6228	Honoraires (levé topo)	+ 3 000 €			
Chap 65/ Compte 6574	Subventions	- 9 600 €			
012/Chap 62/compte 6215	Personnels affectés par la collectivité	+ 1 800 €	Chap 74 /compte 7478	Subvention CAF	+ 1 800 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 28 800 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>+ 28 800 €</b>

**Lecture entendue et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité :**

**APPROUVE** les décisions modificatives prises dans le tableau ci-dessus,

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

